

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCÉDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Modification n°1 du PLUi HD de Grand Chambéry	Les 38 communes du territoire de Grand Chambéry

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Président de la communauté d'agglomération de Grand Chambéry
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	plui@grandchambery.fr
NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
Oui		SCOT de Métropole Savoie approuvé le 8 février 2020
3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
Oui		Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacement (PLUi HD) de Grand Chambéry a été approuvé par le conseil communautaire de Grand Chambéry le 18 décembre 2019 et a fait l'objet d'une évaluation environnementale.
3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?		
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?		135 300 habitants
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?		52 597 hectares
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?		52 597 hectares
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet		Voir notice de présentation de la M1
3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?		
Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)		
Les pièces du PLUi HD de Grand Chambéry sont téléchargeables sur le site internet de l'agglomération : https://www.grandchambery.fr/2624-les-documents-du-plui-hd.htm		
3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?		
Annexe à joindre : délibération engageant la procédure		
Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacement (PLUi HD) de Grand Chambéry a été approuvé par le conseil communautaire de Grand Chambéry le 18 décembre 2019. Une première modification simplifiée a été approuvée par délibération du 17 décembre 2020. Il est aujourd'hui nécessaire de procéder à une modification du PLUi HD de Grand Chambéry notamment destinée à faire évoluer : • <u>Les documents n°4 « Orientations d'aménagement et de programmation » (OAP)</u> ▪ OAP sectorielles afin de permettre la réalisation de projets et d'intégrer la prise en compte de contraintes spécifiques (topographie, accès....) : modification et création d'OAP ▪ OAP thématiques afin d'apporter les compléments suivants • OAP Habitat : Mise à jour des cartes des OAP et du nombre de logement, • OAP Tourisme : Mise à jour du projet de Saint-François-de-Sales « Une porte nature axée sur l'excellence écotouristique », dont création d'une UTN Locale • <u>Les documents n°5 « Règlement écrit et graphique »</u> : compléments, corrections ou éclaircissements apportés sur les documents règlementaires, écrits et graphiques, pour en faciliter leur application et leur interprétation. ▪ Evolutions du règlement écrit ▪ Correction, création ou suppression d'emplacements réservés ▪ Modification du règlement graphique • Modification d'emprise de trois STECAL : deux dans le secteur Urbain et un dans le secteur Piémonts • Création d'une STECAL dans le secteur des Bauges, Saint-François-de-Sales • Modification du zonage • Ajout/suppression d'inscription graphique • <u>Le document n°3 Programme d'Orientations et d'Actions « Habitat »</u> : modification d'un indicateur de l'action 2		

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

Oui	Non	<i>Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)</i> Création d'une UTN locale : UTN 9 Création d'hébergements insolites sur le secteur de sur le secteur de Saint-François-de-Sales (voir notice jointe) Cette UTN s'inscrit dans la démarche du Schéma de Développement Touristique 2017-2022 de Grand Chambéry. Ce schéma se décline en 5 axes principaux dont l'un est « <i>Identifier les pôles d'excellence moteurs de l'attractivité de la destination</i> ». Dans ce cadre, deux pôles de loisirs touristiques majeurs sont identifiés, dont le Grand espace naturel Outdoor (Les Bauges). Ce dernier est organisé autour de 6 sites majeurs aux positionnements complémentaires : • site La Féclaz, • site du Revard, • site Aillons-Margéraz 1 000, • site Aillons-Margéraz 1 400, • site des Iles du Chéran, • et site Saint-François. Depuis l'approbation du PLUi HD, ce site de Saint-François (l'aire de départ de tous les itinéraires en forêt de marche et de roue, de jeux et d'incentive) a fait l'objet d'approfondissement des études et d'avancée des projets et notamment en terme d'hébergement insolite. Ainsi, la présente modification n°1 du PLUi HD a pour objet de corriger l'OAP Tourisme sur les points suivants : -mettre à jour la présentation du Grand espace naturel outdoor : Saint-François-de-sales une porte nature axée sur l'excellence écotouristique -créer une UTN locale : UTN 9 Création d'hébergements insolites sur le site de Saint-François-de-Sales. LOCALISATION DE L'UTN : L'UTN est située au sein du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges, sur le secteur de la porte d'entrée au plateau du Revard, commune de Saint-François-de-Sales, hameau de La Magne. ENJEUX : Le projet d'implantation d'hébergements insolites s'inscrit dans le cadre de la valorisation touristique et de loisirs de la porte d'entrée de Saint-François-de-Sales au domaine de Savoie Grand Revard. Le projet a vocation à dynamiser le territoire de Saint-François-de-Sales tout au long de l'année. Il participe également au positionnement de la commune en tant que pôle écotouristique. CONSISTANCE DE L'UTN : Le projet prévoit l'implantation de 10 à 12 cabanes insolites (cabane sur pilotis, cabane au sol et dôme semi vitré) en immersion total dans la forêt. CAPACITÉ D'ACCUEIL, D'ÉQUIPEMENTS ET AMÉNAGEMENT : Le projet de cabanes insolites fait état d'une surface de plancher d'environ 15 m² pour la cabane d'accueil, 25 m² pour les cabanes sur pilotis et 35 m² pour les cabanes au sol et dômes, soit une superficie totale maximale d'environ 420 m² (35 m² x 12 cabanes). Concernant les équipements et aménagements attenants aux hébergements insolites, ils se composent ainsi : > Cabane d'accueil surface de plancher environ 15 m² + 5 m² de terrasse > Cabane sur pilotis surface de plancher environ 25 m² + 10 m² de terrasse. La hauteur totale des cabanes n'excèdera pas 15 mètres (12 mètres maximum à l'égout du toit) > Cabane au sol et dôme surface de plancher environ 35 m² + 20 m² de terrasse Accès aux hébergements sur la base des sentiers existants (mais non entretenus à ce jour) et création ponctuelle de sentier single avec revêtement « terrain naturel » (sans apport de matériaux), emprise au sol inférieure à 1.5 mètre.
-----	----------------	---

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?			
	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :	X		CDPENAF et CDNPS
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	Par exemple : <i>procédure d'AVAP, zonage d'assainissement ou pluvial, etc ?</i>

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270	X		Etude de discontinuité Loi Montagne pour l'extension d'un STECAL
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»		X	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	X		SDAGE Rhône Méditerranée
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		PNR des Bauges et PNR de la Chartreuse

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ? Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone
Voir notice jointe

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	• Commune de centralité urbaine • Commune péri-urbaine de première couronne • Commune péri-urbaine éloignée • Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain • Pôle rural ou centre-bourg dans un espace rural • Commune rurale • Autre : Toutes les typologies de communes sont présentes sur le territoire
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez : Impact de la modification non significatif	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	Préciser ici (ou en annexe) comment les perspectives démographiques se traduisent en besoin de logements sur votre commune
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	Rétention foncière = pourcentage de l'espace qui a une forte probabilité de ne pas être mis sur le marché
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre	
Précisez, par exemple, le cas échéant et selon l'état d'avancement de votre projet : 1. les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation : dents creuses, centre bourg ou centre urbain dense, extension 2. la répartition envisagée entre type de logements : logements individuels, logements semi-collectifs, collectifs 3. des actions envisagées pour diminuer la vacance des logements ou réhabiliter le parc existant 4. les phasages envisagés : zones U, 1AU ou 2AU et les conditions d'ouverture à l'urbanisation 5. les objectifs de densité 6. la nature des hébergements ou équipements envisagés dans le cadre d'une UTM	

4.1 Présentation de votre projet	
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez : Impact de la modification non significatif	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	Précisez les dimensions du projet (surfaces concernées, ...)
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ?	
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT : • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ?	
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?	X		<i>Si oui, précisez le type d'agriculture concernée (par exemple : pâturage, maraîchage, verger, céréales, etc.) et indiquez si ces terres font l'objet d'un classement (par exemple SCoT, IGP, AOP, AOC...).</i> <i>Si votre (vos) commune(s) a (ont) fait l'objet d'un diagnostic agricole, joignez-le en annexe</i> Modification mineure (transformation d'une zone Ap Agricole protégée en zone Agricole), voir notice jointe.
Des espaces boisés ?		X	<i>Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale, forêts exploitées, forêt de protection, ... ?)</i>
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?	X		Modification d'inscriptions graphiques. Voir notice jointe.
Complétez si nécessaire			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? http://carto.dataara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	<i>Expliquez, par exemple en annexe, si votre projet peut avoir des incidences sur ces sites Natura 2000 ou non et pourquoi. Si vous avez déjà réalisé une évaluation d'incidences Natura 2000, joignez-la en annexe.</i>
Un parc naturel national ou régional ?	X		Oui certaines corrections sont situées sur le territoire du PNR Des Bauges et de Chartreuse, mais sans incidence.
Une réserve naturelle nationale ?		X	
Un espace naturel sensible ?		X	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.dataara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.dataara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?		X	
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html		X	
Complétez si nécessaire			

4.4 Continuités écologiques			
Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	Oui		Si oui, quel sont les enjeux identifiés sur votre commune ? Impact de la modification non significatif
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.dataara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map			Par exemple, mentionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les espaces perméables, corridors linéaires ou corridors thermophiles Impact de la modification non significatif

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	X		Impact de la modification non significatif
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	X		Impact de la modification non significatif
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?	X		Impact de la modification non significatif
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/	X		Exemple : monuments historiques et leurs périmètres de protection, sites archéologiques, patrimoine mondial Impact de la modification non significatif
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?	X		Impact de la modification non significatif
Complétez si nécessaire			

4.6 Ressource en eau			
Captages			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	X		Impact de la modification non significatif
Autres captages prioritaires ?			
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X		Impact de la modification non significatif
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/	X		Impact de la modification non significatif
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ?	X		Impact de la modification non significatif
Complétez si nécessaire			

4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués : base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php	X		OAP Cassine Chantemerle – Chambéry OAP Vetrotex - Chambéry Impact de la modification non significatif
Anciens sites industriels et activités de services : base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=	X		OAP Cassine Chantemerle – Chambéry OAP Vetrotex - Chambéry OAP Nicolas Parent – Chambéry OAP Secteur Nord – Saint-Baldoph Impact de la modification non significatif
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	X		PIZ Impact de la modification non significatif
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?	X		PPRI du bassin chambérien, du bassin chambérien amont, du bassin aixois Impact de la modification non significatif
Nuisances ?	X		Impact de la modification non significatif
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?	X		Impact de la modification non significatif
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	X		Impact de la modification non significatif
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?	X		Impact de la modification non significatif
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie	X		Impact de la modification non significatif

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
(SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?	X		Impact de la modification non significatif
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			

5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte : – pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ; – pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)		
Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	✓ ☐
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	☐
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	☐
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	☐
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	☐
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	✓ ☐
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	✓ ☐
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	✓ ☐

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : 28.01.2021 Lieu : Chambéry	NOM : Jacquet PRENOM : Christophe
---	---

ANNEXE 1

Contacts

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Christophe Jacquet, responsable Service Urbanisme planification Foncier 04 79 26 61 16
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	<u>Courriel :</u> plui@grandchambery.fr 04 79 96 86 32